

Monsieur Édouard Philippe
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

REF : FLD/c-CK2020-014

À Anglet, le 5 mai 2020,

FLORENCE
LASSERRE

Monsieur le Premier ministre,

DEPUTÉE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SECRÉTAIRE DE
LA COMMISSION DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

La 5^e circonscription des Pyrénées-Atlantiques est un territoire riche d'une grande diversité, comprenant notamment une partie littorale. Pour des raisons sanitaires évidentes, vous avez décidé, dès le début du confinement, d'interdire l'accès aux plages ; décision que je partage, et qui est globalement comprise et respectée par la grande majorité des Français.

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE D'ANGLET

MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aujourd'hui, alors que vous annoncez un retour progressif « à la normale » à partir du 11 mai, nombreuses sont les personnes qui me font part de leur incompréhension face à la décision de maintenir l'interdiction d'accès aux plages, notamment dans les départements « verts », alors que d'autres lieux de contact avec la nature seront ré-ouverts.

Je partage cette incompréhension et m'interroge quant à la possibilité d'envisager une ouverture raisonnée et contrôlée de l'accès au littoral. Comme

cela a été fait pour les écoles, ne serait-il pas plausible de permettre aux maires et aux préfets d'organiser cette réouverture et d'en définir les modalités ? Ne pourrait-on pas miser sur une approche différenciée selon les territoires, reposant sur l'intelligence collective locale, pour gérer au mieux chaque situation ?

Localement, j'ai longuement échangé avec les élus et les acteurs, en prise directe avec le littoral. Je m'associe aujourd'hui à eux pour défendre le concept de « plages dynamiques », qui semble faire consensus et me paraît raisonnable.

La réouverture devrait ainsi être encadrée finement pour éviter tout risque de contagion et de reprise de l'épidémie, et l'accès à la plage pourrait n'être autorisé que pour la pratique d'une activité physique, telle que la promenade, le surf, le kite, la voile ou encore la baignade. Une fois ce principe posé, d'autres règles pourraient être instaurées pour garantir la protection efficace des personnes.

Nous devons aussi pouvoir compter sur le civisme et la responsabilité de chacun. La lutte contre l'épidémie prime sur tout autre chose : partout où les gestes barrières ne seraient pas respectés, l'accès aux plages devra être réduite, sinon de nouveau interdite.

Monsieur le Premier ministre, face à l'ampleur de la crise économique et sanitaire que nous traversons, face au nombre considérable de victimes de l'épidémie, face aux conséquences économiques désastreuses pour de nombreux secteurs et pour notre territoire, je comprendrais que cette problématique ne constitue pas un enjeu prioritaire. Et j'entends naturellement le sens de la réponse du Gouvernement à la question posée aujourd'hui par le député M. Marc Le Fur lors de la séance des QAG. Comme vous l'avez fort

justement rappelé, « *nous sommes aujourd'hui sur une ligne de crête* », et la prudence reste de mise.

Toutefois, il me semble que des protocoles de réouvertures, décidés au cas par cas par les maires et les préfets, en concertation avec les acteurs locaux, pourraient s'envisager sans faire courir de risques sanitaires à la population. L'océan est une part essentielle du quotidien des habitants du littoral, et son accès – encadré – pourrait aussi présenter des vertus économiques et sanitaires.

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt et l'écoute que vous pourrez porter à ma sollicitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Florence Lasserre

